



l'association

édito/ La force de l'action locale citoyenne

Certains discourent, nous agissons

Comme nous tous, je me félicite des volontés affichées, des conférences environnementales, des grenelles de l'environnement, de la COP21. J'applaudis lorsque enfin le président s'exclame « la maison brûle et nous regardons ailleurs ». Et, pourtant, rien ne semble capable de changer les choses. Inexorablement, les gaz à effet de serre augmentent, le climat se réchauffe, les accidents s'enchaînent. Ni l'explosion de la centrale nucléaire de Fukushima, ni l'incendie de Fort Mac Murray n'éveillent de réactions. Le budget de l'ADEME diminue, ou au mieux reste à l'équilibre, les budgets de l'état ou des collectivités destinés à l'environnement sont toujours aussi marginaux. Sommes-nous condamnés à constater le décalage entre les discours inspirés par la nécessité et la réalité ? Peut-être pas !

C'est tout un mouvement, au-delà de la prise de conscience qui émerge des citoyens et des forces vives des territoires. C'est une volonté de reprendre en main la gouvernance d'un sujet vital qui concerne chacun de nous. Une implication, une valorisation des multiples compétences présentes partout sur les territoires, afin de respecter au mieux l'environnement et les lieux de vie et même au-delà de participer financièrement à ce changement. ■



par Christophe Nouzé,
président d'AJENA

Formation du moment à Ajena :

L'isolation pour un chantier en auto-rénovation

Les travaux d'isolation s'imposent de plus en plus comme une évidence lors d'une rénovation. Par nécessité ou par goût, beaucoup de particuliers décident d'entreprendre ces travaux eux-mêmes. Isolation d'un mur, de la toiture ou de combles perdus, même si ces travaux sont en apparence accessibles pour un bon bricoleur, de nombreux détails sont à soigner pour qu'économies d'énergie et confort soient effectivement au rendez-vous. Ajena met donc en place un programme de formations à l'auto-rénovation énergétique, axées sur l'isolation et l'étanchéité à l'air. Quels matériaux choisir ? Comment les mettre en œuvre ? Comment coordonner concrètement étanchéité à l'air et réseau électrique ? Autant d'aspects qui seront abordés dans ces formations qui auront lieu en situation réelle (plate-forme technique d'AJENA, à Mirebel). À ce jour, trois modules sont proposés : initiation à la thermique du bâtiment, isolation d'un mur et isolation d'un pan de toiture. ■

Pour plus de renseignements, contacter Geoffrey BERLEMONT, conseiller en isolation/chauffage/ventilation au sein d'AJENA : gberlemont@ajena.org



AGENDA

- ▶ **Apéro partagé sur le site éolien de Chamole (39) 5 juillet > 18h30**
- ▶ **Appel aux dons : Des poêles à bois contre la précarité énergétique**
A partir de mi-juillet (Cf. article p.4)
Infos: cdaloz@ajena.org 03.84.47.81.17
- ▶ **Les Résistives, festival éco-citoyen au lac de Besain (39).
Marché paysan, artisans
les 23 et 24 juillet**
- ▶ **En septembre:**
les 9, 10 et 11 septembre
L'Espace info énergie sera présent au Salon de l'habitat de Lons-le-Saunier.
le 17 septembre
L'Espace info énergie animera la visite d'une maison de village rénovée sur le secteur de Lons-le-Saunier.
- ▶ **4^e rencontre de l'hydroélectricité à Fraisans (39) Le 14 octobre**
Organisée par BER, avec le soutien de l'ADEME et la Région
 - Optimisation technique, écologique et financière des installations hydroélectriques
 - Visite de l'installation hydroélectrique des Forges de Fraisans (39)
 - Forum hydroélectricité (Places limitées),
Infos et inscription : hydro@ber.asso.fr / 03 80 59 12 80

Un projet citoyen... D'une petite idée à un grand projet !

L'épuisement des ressources fossiles étant irrémédiable, il est indispensable de trouver des solutions alternatives pour les remplacer, d'autant plus que ces sources d'énergie sont polluantes.

Aujourd'hui, la part des énergies fossiles représente 80% de la production mondiale et il semble difficile de renoncer au charbon, au gaz naturel et au pétrole à court terme. La fin des énergies fossiles est prévue à l'horizon de 2060 ans au plus tard : les États-Unis et la Chine font confiance à l'innovation pour repousser cette échéance tandis que les pays européens espèrent pouvoir améliorer l'efficacité des énergies renouvelables. Il est donc impératif d'augmenter le rendement des installations et de développer de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement.

Les objectifs ambitieux de la France et de la Région en matière d'énergies renouvelables

À L'ÉCHELLE NATIONALE, la Loi sur la Transition Énergétique (promulguée le 18 août 2015) indique que la part des énergies renouvelables devra représenter 32% de la consommation énergétique en 2030 dont 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz. **POUR LA RÉGION FRANCHE COMTÉ** (on ne parle pas ici de la Grande Région Bourgogne Franche Comté), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE, élaboré à la suite de la Loi Grenelle 2 de 2010) fixe d'ici 2020 l'objectif de 750 MW en énergies renouvelables dont 600 MW en éolien. Actuellement en Franche Comté, on compte 63MW éoliens installés (Sources: « SRCAE Franche Comté » et « Panorama de l'électricité renouvelable au 30 juin 2015 » rédigé par RTE, SER, ERDF et l'ADEef).

Un projet citoyen... Kesako ?

Un projet d'énergie renouvelable peut avoir plusieurs sources d'émergence :

- Projet initié par une société privée dotée des capitaux nécessaires il s'agit d'un **projet industriel**.
- Projet initié par une société privée avec la participation financière de la population > il s'agit d'un **projet participatif**.
- Projet initié par un groupe d'agriculteurs, de particuliers ou une collectivité locale > il s'agit d'un **projet citoyen**.

Le projet citoyen émane des territoires et de la volonté des particuliers de se réunir, de monter ensemble un projet collectif dans le but de conserver la maîtrise énergétique à l'échelle locale.

Le projet citoyen est porté, maîtrisé et financé par des particuliers et/ou des collectivités. Les citoyens ne participent pas uniquement au financement du projet, mais également à sa gouvernance locale, transparente et démocratique.



L'exemple des Centrales Villageoises

Issues d'une expérimentation menée dans les Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes, **les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.** Développement local, appropriation citoyenne des enjeux énergétiques, participation aux objectifs des territoires en matière d'énergies renouvelables, prise en compte des enjeux paysagers et exigences de qualité technique sont les valeurs phares de la démarche Centrales Villageoises. Les projets pilotes de Centrales Villageoises ont été accompagnés techniquement par « Rhônalpénergie Environnement » et ont fondé la mise en place d'un modèle reproductible dans les territoires ruraux. Les statuts des sociétés Centrales Villageoises prévoient dans tous les cas de pouvoir intervenir sur la production de toutes les énergies renouvelables et sur des actions de maîtrise de l'énergie. Les projets doivent être en cohérence avec le paysage et le patrimoine et par conséquent être développés en concertation avec les services et structures compétents en la matière.

DIGNE-LES-BAINS

Un exemple de projet citoyen : la Centrale Photovoltaïque des Alpes de Haute-Provence

La centrale photovoltaïque sur le toit de l'école de Gaubert est le **premier projet d'énergie renouvelable citoyen du département des Alpes de Haute-Provence (04)**. Ce sont des particuliers, des militants et des associations de la ville de Digne-les-Bains qui, en 2009, se sont rassemblés autour de l'idée de développer une coopérative d'énergie verte. Après plusieurs années de mobilisation et de réflexion, ce collectif de citoyens a créé, en 2012, une coopérative sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour pouvoir développer des projets énergétiques. Le toit solaire de l'école de Gaubert, mis en service fin 2013, constitue le premier projet citoyen de la SCIC. Il s'agit d'un projet où les citoyens (particuliers, militants, représentants associatifs) ont joué un rôle déterminant, en étant à la fois initiateurs, porteurs et financeurs du projet. Ce projet est également intéressant par la dynamique qu'il a engagée. La SCIC Energ'Éthique 04 développe aujourd'hui d'autres projets et apporte son expertise auprès des collectivités.

Infos : <http://www.ener04.com/>

Focus sur un projet local : Le parc éolien de Chamole

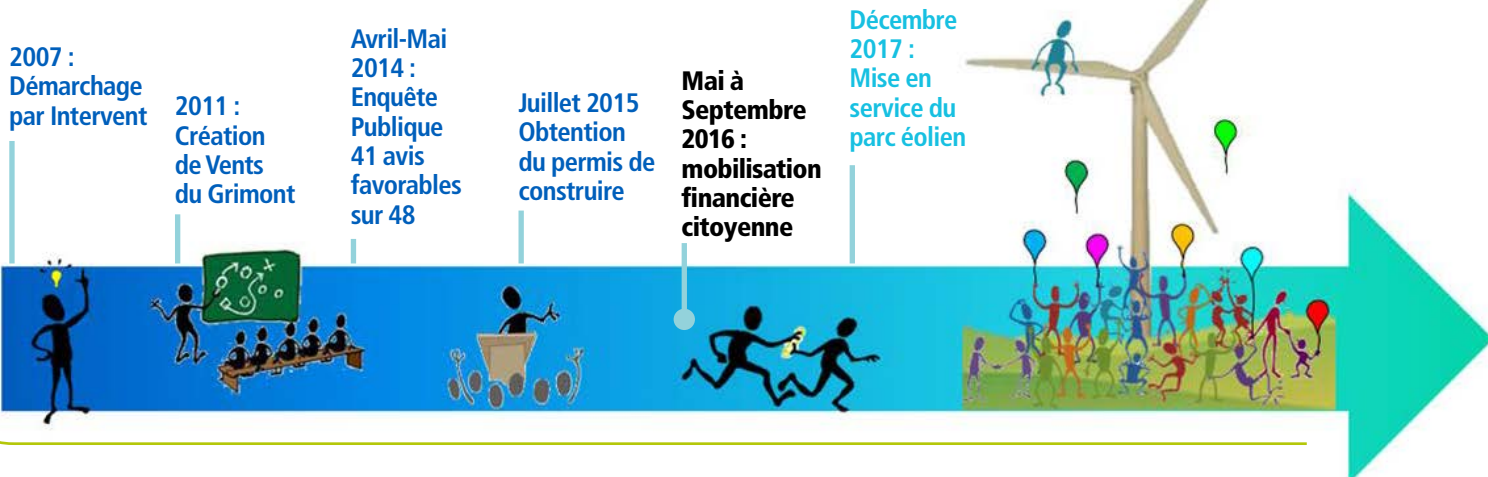


En 2007, la Commune de Chamole est démarchée par la société Intervent, filiale française de Das Grüne Emissionshaus (DGE), afin de développer un projet d'installation de six éoliennes sur le territoire communal. Le conseil municipal, sensibilisé aux énergies renouvelables par sa petite expérience d'installation d'une chaufferie communale au bois déchiqueté, a rapidement

adhéré au projet et a souhaité lui donner une dimension citoyenne.

En 2011, l'association Vents du Grimont est créée, avec l'objectif de porter le projet de création d'une société détentrice d'une éolienne du futur parc de Chamole. Cette société sera détenue par des citoyens et des collectivités locales, ce qui permettra une redistribution plus locale des revenus du parc éolien.

Les quinze membres actifs de l'association Vents du Grimont, soutenus par près de 300 sympathisants et accompagnés par l'association Ajena à travers la mission régionale de Mobilisation citoyenne des énergies renouvelables, œuvre actuellement pour la collecte de l'épargne citoyenne. L'objectif est de réunir 250 particuliers et 500 000 € d'ici l'automne 2016 afin de financer l'achat d'une éolienne du parc de Chamole ! La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2017.



Témoignage d'un gérant de Club d'investisseurs

« Tout d'abord, je suis intéressé depuis longtemps par la production d'énergie renouvelable et par la participation des citoyens pour la réalisation et le financement de projet sur leur territoire.

En effet, si on veut que le projet soit accepté et qu'il prenne en compte les attentes des habitants, rien de mieux que de les inclure dans celui-ci. Cela permet de les informer au fil du temps sur l'évolution, les difficultés ou les contraintes de la construction d'un parc éolien.

Ainsi, en choisissant d'investir par l'intermédiaire d'un club d'investisseurs, cela permet de se rencontrer, de s'accompagner mutuellement et de faciliter le murissement de cette idée de financement citoyen qui au départ n'est pas mise en avant dans notre société et dans les médias. J'ai donc contacté quelques personnes de mon entourage afin de créer ce club. Chacun a trouvé une autre personne et finalement sans effort nous sommes 14 membres. **C'est aussi la force de ces clubs, cela permet de rassembler et faire "boule de neige"**. Ensuite chacun des membres peut investir à son échelle mais sa voix sera égale aux autres. Pour la gérance du club, il n'y a pas de difficulté. Il faut simplement être méticuleux à la création afin d'arriver à la banque avec toutes les pièces demandées pour chaque membre. Mais nous sommes très bien épaulés par Ajena à la création et ensuite pour la restitution des résultats chaque année. Donc un club, ce n'est que du bonheur, du partage et la satisfaction de participer à la création d'un projet bien sûr industriel mais où l'homme en tant que personne a toute sa place ». ■

Pascal Bonvalot, gérant du club L'Eonlien à Chamole

Mobiliser la participation financière via la création de Clubs d'investissements

Un Club d'Investissement dédié aux Énergies Renouvelables Citoyennes (CIERC) est un groupe local et convivial créé en famille, entre voisins, entre amis pour investir dans des projets d'énergies renouvelables, ayant la forme juridique d'une indivision volontaire.

Actuellement

- 12 Clubs créés ou en cours de création
- 150 participants
- plus de 250 000 € en promesses d'investissement

Le club est constitué de 5 à 20 membres, dont un gérant et un trésorier. Un mineur peut être membre d'un club et une personne ne peut faire partie que d'un seul club.

Une participation en capital de 100 € minimum par personne est demandée lors de la création

du club, ainsi qu'une promesse d'investissement. Le versement annuel est de 5500 € maximum par foyer fiscal.

La totalité des sommes versées (en dehors des 100 € de capital par personne) seront investies sous la forme de titres participatifs dans le projet de Chamole.

La création d'un CIERC présente plusieurs intérêts :

- ✓ Esprit coopératif, structure coopérative fédératrice
- ✓ Réunir les habitants à une échelle de proximité
- ✓ Au-delà de l'implication financière, participation à la gouvernance du projet
- ✓ Mieux comprendre le projet, présence à l'AG annuelle et suivi dans le temps tout au long de l'exploitation du parc
- ✓ Diversité des compétences de chaque membre au sein d'un club: adhérer à un projet collectif

Ajena accompagne la création des Clubs d'Investissement par la démarche **TupperWatt** : le principe est basé sur l'organisation connue des réunions « Tupperware ». Il s'agit d'apporter, chez le particulier, dans un cadre convivial propice à l'échange, un maximum d'informations afin que l'ensemble des participants puissent créer leur Club dans les meilleures conditions possibles.



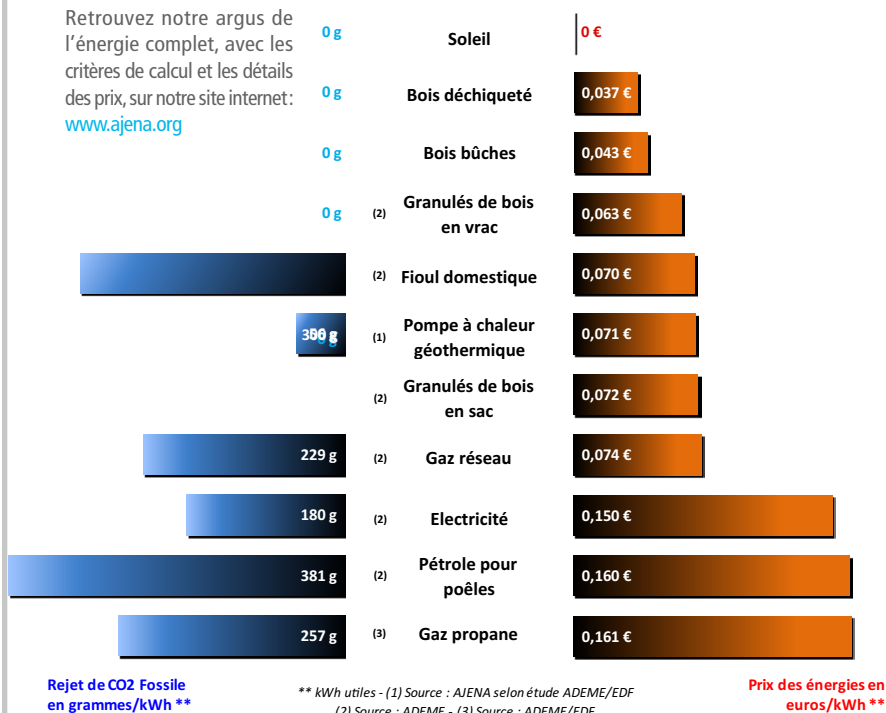
PARTICIPEZ AU PROJET CITOYEN DE CHAMOLE !

Vous souhaitez apporter votre contribution au projet éolien citoyen de Chamole ? Vous souhaitez créer ou rejoindre un Club d'Investissement ? Pour obtenir plus de renseignements, contactez Ajena - Caroline Bouchard, chargée de mission financement citoyen des énergies renouvelables.

Ligne directe : 03.84.47.81.15 — E-mail : cbouchard@ajena.org

L'ARGUS DES ÉNERGIES AJENA / Juin 2016

Retrouvez notre argus de l'énergie complet, avec les critères de calcul et les détails des prix, sur notre site internet: www.ajena.org



Rejet de CO2 Fossile en grammes/kWh**

** kWh utiles - (1) Source : AJENA selon étude ADEME/EDF
(2) Source : ADEME - (3) Source : ADEME/EDF

Prix des énergies en euros/kWh**

Les émissions de CO2 issues de la combustion du bois sont considérées comme absorbées par la croissance des arbres suivant le principe du cycle du carbone forestier. L'accroissement annuel des forêts, mesuré en m3 par an et par hectare, mesure la quantité annuelle de ressource renouvelable disponible (matière et énergie), dans la mesure où les forêts sont gérées durablement, ce qui est le cas dans nos régions.

▲ Comparatif du coût des énergies (chauffage et production d'eau chaude)

UN ALLIÉ AU JARDIN : LE SAVON NOIR

Les pesticides seront bientôt interdits en France dans les jardins des particuliers.

Cultiver un jardin avec 0 produits chimiques, c'est indispensable pour notre santé et notre environnement.

Le saviez-vous ? Le savon noir végétal est un produit naturel et biodégradable élaboré à partir de potasse et de corps gras (huiles végétales, de lin, de tournesol, d'olive...). Très efficace comme produit ménager pour la maison, il est également utile dans le jardin. Le savon noir permet de lutter contre les pucerons, les araignées rouges, les cochenilles et les aleurodes notamment. Mélangez 5 cuillères à soupe de savon noir avec 1 litre d'eau chaude. Mettez dans un pulvérisateur.

Une fois refroidie, pulvérisez la préparation sur votre plantes et légumes. Ne pas pulvériser en plein soleil ou sous la pluie.

Source : <http://www.vedura.fr/guide/eco-geste/jardin-protege-fleurs-legumes-savon-noir>

INITIATIVE LOCALE

Des poêles à bois contre la précarité énergétique : appel aux dons !

Les familles qui rencontrent des difficultés pour payer leurs charges habitent des logements mal isolés, souvent équipés de systèmes de chauffage coûteux : anciens, voire vétustes, ou utilisant des énergies chères comme l'électricité ou le propane. Ces familles restreignent donc l'usage du chauffage et vivent dans des conditions d'inconfort réel. Cela se traduit fréquemment par des problèmes de santé (comme l'a montré la Fondation Abbé Pierre dans une étude de 2013) ainsi que par des dégradations des logements avec une humidité importante qui favorise le développement de moisissures.

L'installation d'un poêle à bois n'est pas toujours possible et ce n'est pas systématiquement la solution à envisager. Mais, quand c'est pertinent, cela permet de diminuer la précarité et l'inconfort : avec un moyen de chauffage économique, les habitants peuvent à nouveau chauffer suffisamment au moins une partie de leur logement sans se ruiner.

Permettre de réaliser des installations de qualité.

Cependant, une installation correcte et réalisée en toute sécurité par un professionnel représente un investissement souvent hors de portée. Les aides publiques sont insuffisantes ou calibrées pour des programmes de travaux plus importants : les restes à charges sont alors trop lourds. La tentation de «se débrouiller» tout seul est grande et on voit beaucoup de poêles auto-installés, souvent surdimensionnés et rencontrant des problèmes

de tirage, sans prise d'air, etc. (exemple ci-contre !)

Pour permettre de réaliser des installations de qualité, Ajena fait appel à votre solidarité ainsi qu'au mécénat d'entreprises.

Dès cet été, en partenariat avec

la fondation Somfy et la fondation Macif qui vont doubler le montant de vos dons, **notre projet sera mis en avant sur la plateforme de financement participatif «Les petites pierres»**. Nous vous annoncerons normalement à la mi-juillet le lancement de l'opération : restez attentifs et faites marcher vos réseaux ! ■

Contact : Christophe DALLOZ, Chargé de mission Lutte contre la précarité énergétique : cdalloz@ajena.org
03.84.47.81.17

